



**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2019 DAC 765** : Acquisition de droits sur une photographie destinée à l'identité visuelle et à la communication de la bibliothèque Benoîte Groult (14e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'ancienne bibliothèque Vandamme est reconstruite et déplacée au sein de l'ensemble immobilier Gaité. Elle deviendra à sa réouverture la bibliothèque Benoîte Groult. La nouvelle bibliothèque sera enfin largement visible depuis la rue et proposera, sur un plateau de 540 mètres carrés, des collections décloisonnées et des espaces conviviaux pour les publics adultes et enfants. Ce déplacement sera l'occasion de mettre en valeur le fonds de documents d'apprentissage de langues, particulièrement important, dont une offre de Français Langue Étrangère. Cette nouvelle visibilité lui permettra aussi de développer une offre pour les nombreux usagers actifs travaillant dans le quartier, qui pourraient faire une pause à la bibliothèque le midi.

Pour donner son identité visuelle à la bibliothèque et mieux faire connaître l'écrivaine dont elle porte le nom, il est nécessaire de pouvoir apposer une photographie de Benoîte Groult et d'utiliser ce portrait pour les supports de communication.

Madame Sophie Bassouls, photographe, a réalisé un portrait de Benoîte Groult. Elle a accepté d'en céder les droits d'exploitation à titre non-exclusif et sans utilisation commerciale à la Ville de Paris pour la somme de 2.800 euros pour la durée légale de protection des droits d'auteur afin de donner son identité visuelle à la bibliothèque.

J'ai l'honneur de soumettre à votre assemblée, un projet de délibération ayant pour objet de m'autoriser à signer le contrat conclu avec madame Sophie Bassouls, dont le texte est annexé au présent projet de délibération, et ainsi d'acquérir les droits patrimoniaux sur cette photographie pour la durée de protection des droits d'auteur contre le versement d'une indemnité de 2.800 euros.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris